

Direction Générale des Services Affaire suivie par Cécile FINOTTO

2: 05 56 03 81 50

N/Réf: NLY/CF - 2018 - N° 62

Monsieur Gérard COLLOMB Ministre de l'Intérieur Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 8

Audenge, le 18 juillet 2018

Objet : Déplacement du stand de tir

P.J.: note de la DDTM

projet d'installation du nouveau stand de tir

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Je souhaite par la présente vous alerter des difficultés que rencontre la ville d'Audenge, située dans le Département de la Gironde et concernée par la loi Littoral, dans le cadre du déplacement du stand de tir.

Depuis plus de 30 ans, la ville accueille un stand de tir qui est géré par l'Association de Tir Audengeoise.

La situation géographique du stand de tir n'est aujourd'hui plus adaptée au développement de la commune. En effet, il se situe dans un secteur classé au PLU en zone NSL (zone Naturelle à vocation Sportive et Loisirs), au cœur d'un projet de création d'une plaine des sports et d'un secteur en développement.

Afin d'accompagner l'association dans une recherche d'un nouveau lieu et de s'assurer la possibilité du déplacement du stand de tir, j'ai convié notamment les services de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Arcachon et les services de l'Etat (DDTM) afin de mener à bien ce projet.

Lors de cette réunion, les services de la DDTM ont indiqué que ce déplacement n'était pas possible sur le foncier repéré sur la commune d'Audenge au regard de l'application de la Loi Littoral (copie de la note adressée par la DDTM) et des dispositions traduites dans le code de l'urbanisme (article L.121-8 du code de l'urbanisme notamment).

La problématique majeure est que cet équipement sportif présente un caractère d'intérêt général puisqu'il accueille plusieurs administrations d'Etat pour des entraînements (Douanes, la Pénitentiaire, l'ONCFS, Gendarmerie, ONEMA). Les administrations françaises (hors armée) ne détiennent aucun lieu d'entraînement et sont en permanence à la recherche de terrain adéquat pour leur pratique.

La fermeture de cet équipement ne permettra plus notamment aux administrations centrales de s'entraîner sur notre territoire, ni dans un proche périmètre puisque les stands de tir sont à priori saturés.

Par ailleurs, c'est plus de 236 licenciés de l'Association Audengeoise qui ne pourront plus s'entraîner et devront se séparer de leur arme de tir.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de présentation de l'association de tir et du projet d'installation du nouveau stand afin que vous puissiez en autoriser.

Je souhaite attirer votre attention sur l'importance pour la ville d'Audenge de conserver un tel équipement d'Intérêt Public sur son territoire et sollicite votre soutien pour que le stand de tir puisse rester sur le territoire.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche, et dans l'attente d'une réponse que j'espère favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Nathalie LE YONDRE

Maire d'Audenge Conseillère Régionale

Copie à Madame le Députée du Bassin d'Arcachon